

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2336

30 octobre 2010

SOMMAIRE

Acquae Holding S.à r.l.	112103	ITCJ	112128
AGI Consult S.à r.l.	112105	Jewel Holding S. à r.l.	112105
Agripro S.A.	112128	Kauri Cab German Residential Properties	112115
Almeida S.A.	112106	KPI Residential Property 11 S.à r.l.	112118
ArcelorMittal Holdings, Schifflange facilities S.à r.l.	112101	KPI Residential Property 17 S.à.r.l.	112118
Austrian Patriot II S.à r.l.	112103	KPI Residential Property 17 S.à.r.l.	112118
Austrian Patriot II S.à r.l.	112106	Landia Lux S.à r.l.	112119
Austrian Patriot I S.à r.l.	112101	Lux Papier Investissement S.A.	112118
Austrian Patriot I S.à r.l.	112102	MF Industrial Investments S.à r.l.	112120
Austrian Patriot I S.à r.l.	112103	MLOCG European Real Estate S.à r.l.	112112
Austrian Patriot I S.à r.l.	112102	Monticello Properties	112107
Austrian Patriot I S.à r.l.	112102	M. Real Estate S.A.	112127
Azure Placements S.à r.l.	112127	Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l.	112101
BBEI MMM S.à r.l.	112106	Nomadic	112121
BRUFIN SA (B), succursale de Luxembourg	112125	Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l.	112119
Carree-Spezialist GmbH	112126	Orca S.à r.l.	112121
Century Properties S.à.r.l.	112106	Parapharmacie S.à r.l.	112128
C.Mex & Co. S.A.	112106	Pauliac S.à r.l.	112121
Continental Media S.A.	112113	Pharcolux	112121
Dell S.A.	112107	Plena Holding S.A.	112082
Dell S.A.	112107	Polysuture A.G.	112128
DESTREM, Luxembourg S.A.	112126	Project by Casa Nova	112122
Ducatibis S.A.	112082	Raspberry Finance S.à r.l.	112122
EEIF Melville S.à r.l.	112126	REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A.	112122
Electro Reihl an Weber s.à.r.l.	112128	Roscoe Investments S.A.	112117
Financière Lineus S.à r.l.	112107	Speedtracing S.à r.l.	112125
Financière Lineus S.à r.l.	112108	Sportfield International 1 S.à r.l.	112124
Fineur International S.A.	112126	The PNC Financial Services Holding Luxembourg S.à r.l.	112122
Funcom S.à r.l.	112102	United Healthcare Bulgaria S.à r.l.	112125
Galveston Investments S.A.	112108	Vectura Sàrl	112126
Galveston Investments S.A.	112108	Venus Enterprises Holding S.A.	112125
Galveston Investments S.A.	112119	Zamak S.A.	112125
I.C.D. International Cosmetic Development S.A.	112127		
Interail S.A.	112113		

Plena Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 24.590.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 15 juin 2009 que les mandats des administrateurs:

- Madame Sara Sjöborg-Wik, demeurant à S-70141 Örebro, 56, Hagmarksgatan, administrateur
 - Monsieur Joakim Sjöborg, demeurant à S-70141 Örebro, 56, Hagmarksgatan, administrateur
 - Monsieur Mattias Sjöborg, demeurant à GB-SW 73 QD Londres, 61, Onslon Gardens, administrateur
 - Monsieur Karl Faessler, demeurant à CH-9050 Appenzell, 14, Weissbadstrasse, administrateur
- ne seront pas renouvelés.

Sont nommés comme administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Jon Sjöborg, demeurant à GB-SW 75 JE Londres, 18, Flat 9 Queen's Gate, administrateur
- Monsieur Marc Lamesch, demeurant à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, administrateur
- Scals Holding A.G., avec siège social à CH-9050 Appenzell, Weissbadstrasse 14, représentée par Monsieur Karl Fässler, demeurant à CH-9050 Appenzell, 14, Weissbadstrasse

Est nommé commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009

BDO Compagnie Fiduciaire S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010125395/26.

(100142320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Ducatibis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 71.580.

In the year two thousand and ten, the thirtieth day of August,

before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Ducatibis S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 71.580 (the Company). The Company was incorporated on 11 August 1999 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hespérange, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 884 of 24 November 1999. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 4 June 2010 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1349 of 1 July 2010.

The Meeting is opened at 11.30 a.m. with Mr Martin Mantels, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the chair (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Bertrand Barthel, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting appoints Mr Salvino Ferrante, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively hereafter referred to as the Bureau.

The Shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes after having been signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record:

I. that it appears from the attendance list that all the 10,414 shares of the Company having a nominal value of EUR 1,000, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to EUR 10,414,000 are present or

represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take résolutions on the items of the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Approval of the merger proposal of the public limited liability companies (sociétés anonymes) Ducatibis S.A., Neda S.A., Amarvilis S.A. and Vivivest S.A. (the Merging Companies), by incorporation of a new company under the name of "Maasvest" (the New Company).

3. Decision to merge the Merging Companies by way of transfer of all their assets and liabilities to a new public limited liability company to be incorporated at this occasion, to be denominated "Maasvest" and which shall have its registered office at 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the Merger), as provided for in the merger proposal which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1360 of 2 July 2010.

4. Discharge of liability (quitus) of the directors and statutory auditor of the Company.

5. Decision (i) to incorporate a new company under the form of a Luxembourg public limited liability company to be denominated "Maasvest", which shall have its registered office at 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and which corporate purpose shall read as follows:

«The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, management, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may enter into any type of loan agreements, issue notes, bonds, debentures and any kind of debt or equity securities (whether convertible or not) including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowing and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies or any company which forms part of the same group of companies as the Company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any company which forms part of the same group of companies as the Company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal and real estate operations or transactions which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development»

(ii) to adopt the articles of incorporation of the New Company as they were published with the merger proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1360 of 2 July 2010, (iii) to set the share capital of the newly incorporated company at EUR 16,825,671 (sixteen million eight hundred twenty-five thousand six hundred seventy-one euros), represented by 10,000 (ten thousand) shares without nominal value and to be paid-up in full by way of contribution of all the assets and liabilities of the Merging Companies and (iv) to appoint the members of the board of directors and the statutory auditor of the New Company and to determine the term of their mandate;

III. that the provisions of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) regarding mergers have been complied with:

(1) approval by the Shareholders and the shareholders of Neda S.A., Amarvilis S.A. and Vivivest S.A. on 4 June 2010, by way of letters addressed to the Merging Companies, of the non-examination by independent experts of the merger proposal regarding the Merger and the non-requirement of the written report of independent experts relating to this merger proposal regarding the Merger as referred to under article 266 (5) of the Law;

(2) publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the merger proposal regarding the Merger on 2 July 2010, i.e. 1 month at least before the extraordinary general meetings of the Merging Companies resolving upon the merger proposal as referred to under article 262 (1) of the Law;

(3) issuance of the report of the board of directors of each of the Merging Companies explaining and justifying the Merger and in particular the exchange ratio of the shares as referred to under article 265, first paragraph, of the Law; and

(4) availability of the documents referred to under article 267 of the Law at the registered office of the Merging Companies at least 1 month before the date of the extraordinary general meetings of the Merging Companies to be inspected by any shareholder, with possibility to make copies without costs and on first demand.

The letters referred to under paragraph (1) above as well as a certificate executed on 26 August 2010 by two directors of the Company certifying the availability of the documents referred to under article 267 of the Law at the registered office of the Company at least 1 month before the date of the extraordinary general meeting of the Merging Companies, shall remain attached to the present minutes after having been signed by the members of the Bureau and the undersigned notary for registration purposes.

The report of the board of directors of the Company shall remain attached to the present minutes after having been signed by the members of the Bureau and the undersigned notary for registration purposes;

IV. that the Meeting unanimously takes the following résolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders (present or represented) consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the agenda of the Meeting, which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting approves the merger proposal of the Merging Companies by way of incorporation of a new company under the name of "Maasvest" which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1360 of 2 July 2010 (the Merger Proposal).

After having heard the special report of the board of directors of the Company dated 4 June 2010, explaining and justifying the Merger resulting from the Merger Proposal in compliance with the provisions of articles 265 and 277 of the Law, the Meeting resolves to approve the Merger of the Merging Companies, each of them governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with their registered offices at 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by incorporation of a new public limited liability company under the name of "Maasvest".

The Meeting further acknowledges that Amarvilis S.A. held a similar extraordinary general meeting of its shareholders whereby the shareholders of Amarvilis S.A. approved the Merger of the Merging Companies effective as of the fulfilment of the condition precedent of the approval of the Merger by the Company, Neda S.A. and Vivivest S.A.

The Merger will be made at book value (tax neutral) in accordance with articles 22bis and 170 and seq. of the Luxembourg income tax law.

Third resolution

Effective as of the fulfilment of the condition precedent of the approval of the Merger by Neda S.A. and Vivivest S.A. (the Condition Precedent), the Meeting resolves to grant full discharge of liability (quitus) to the directors and statutory auditor of the Company from the date of their appointment (i.e. 4 June 2010) until the date hereof.

Fourth resolution

The Meeting resolves, in accordance with the Merger Proposal, to set the share capital of the New Company to EUR 16,825,671 (sixteen million eight hundred twenty-five thousand six hundred seventy-one euros), represented by 10,000 (ten thousand) shares without nominal value, effective as of the fulfilment of the Condition Precedent.

The Meeting resolves to approve the incorporation of the New Company, with registered office at 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, together with its articles of association, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1360 of 2 July 2010, effective as of the fulfilment of the Condition Precedent.

The Meeting resolves to approve the articles of association of the New Company incorporated as a result of the Merger shall read as follows, effective as of the fulfilment of the Condition Precedent:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Maasvest" (the Company).

1.2 The Company shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) as well as by the articles of association of the Company (the Articles).

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

1.4 Any reference to the shareholders (the Shareholders) in these Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg (or elsewhere in the Grand Duchy of Luxembourg if and to the extent permitted under the Companies Law) by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, as the case may be, the sole director of the Company (the Sole Director). It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office of the Company, or with the ease of communication between

such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

4.2 The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, management, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

4.3 The Company may borrow in any form whatsoever. It may enter into any type of loan agreements, issue notes, bonds, debentures and any kind of debt or equity securities (whether convertible or not) including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowing and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies or any company which forms part of the same group of companies as the Company.

4.4 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any company which forms part of the same group of companies as the Company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

4.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal and real estate operations or transactions which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at EUR 16,825,671 (sixteen million eight hundred twenty-five thousand six hundred seventy-one euros), represented by 10,000 (ten thousand) shares, without nominal value (the Shares).

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendments of the Articles, as provided for in article 18 below.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form. Shares are issued without nominal value and must be fully paid upon issue. The Shares are not represented by certificates. However, upon the request of the Shareholders, certificates signed by the chairman of the Board or by any other two members of the Board (either by hand, printed or in facsimile) and witnessing the registration of a holder in the register of Shareholders of the Company will be issued by the Company. Delivery of the such certificates will be made at the risk and at the cost of the Shareholders concerned.

6.2 The ownership of the usufruct or the bare ownership shall be realised and established as follows: by registration in the register of shareholders: in respect of the name of the usufructuary, the indication usufruct, and in respect of the name of the bare owner, the indication bare owner.

6.3 A register of Shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, the transfer(s) of Shares and the dates of such transfer(s). The ownership of the Shares will be established by the entry in the share register.

6.4 Each Shareholder shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of Shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by way of a written notification sent to the Company

6.5 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the register of Shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.6 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed

as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a pledgor and a pledgee. It is expressly provided that the ownership of each share representative of the subscribed share capital may be exercised either in full ownership or in usufruct by a holder of the usufruct nominated as the "usufructuary" and in bare ownership by a holder of the bare ownership nominated as the "bare owner".

6.7 The rights attached to the capacity of usufructuary and conferred by each share are determined as follows:

- overall rights attached to the capacity as shareholder in the Company,
- voting rights at ordinary and extraordinary general meetings,
- rights to dividends,
- preferential subscription rights in the case of an increase in capital.

6.8 The rights attached to the bare ownership and conferred by each share are those determined by applicable law.

6.9 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Luxembourg law.

Art. 7. Transfers of shares.

7.1 The transfer(s) of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.2 The Company may also accept as evidence of transfer of Shares other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Management.

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director (who does not need to be the Sole Shareholder).

8.2 Where the Company has several Shareholders, the Company shall be managed by a Board of at least 3 (three) members (who do not need to be Shareholders of the Company). At any time, the majority of the members of the Board shall be Luxembourg resident. The director(s) of the Company, either Shareholders or not, are appointed for a term which may not exceed 6 (six) years, by a General Meeting. The director(s) may be dismissed with or without cause and/or replaced at any time and at the sole discretion of a General Meeting. The Board will be elected by the Shareholders at the General Meeting at which the number of directors, their remuneration (if any) and term of office will also be determined.

8.3 Where a legal person is appointed as director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as its permanent representative (représentant permanent) to exercise that duty in the name and on behalf of the Legal Entity.

8.4 Members of the Board are selected by a majority vote of the Shares present or represented at the relevant General Meeting.

8.5 Any member of the Board may be removed with or without cause or replaced at any time by a résolution adopted by the General Meeting.

8.6 In the event of vacancy in the office of a director because of resignation, death, retirement or otherwise, the remaining directors, if any, may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

Art. 9. Meetings of the board.

9.1 Meetings of the Board shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

9.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.

9.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting in Luxembourg, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

9.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting in Luxembourg. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

9.5 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

9.6 The Board can validly debate and take decisions only if (i) at least the majority of its members is present or represented and (ii) the Chairman is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

9.7 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

9.8 Any director must be physically present at meetings of the Board or be validly represented (as determined under 9.5).

Art. 10. Minutes of meetings of the board or written resolutions of the sole director.

10.1 The resolutions passed by the Sole Director shall be documented in writing and shall be signed by the Sole Director.

10.2 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

10.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board or by the Sole Director, as the case may be.

Art. 11. Powers of the board or the sole director. The Board or, as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. The management of the Company will take place in Luxembourg.

12.2 The Board or, as the case may be, the Sole Director may, where required by applicable law, may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as director, manager or similar function. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may individually bind the Company in its capacity as director, manager or similar function of any such entity.

12.3 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

12.4 The Board may establish committees and delegate to such committees full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two members of the Board.

13.2 The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or, as the case may be, the Sole Director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the Article 12.1 above.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest to the interest of the Company in any transaction involving the Company, such director shall disclose to the Board the existence of such personal and opposite interest and shall not participate in the deliberation of the Board relating to any such transaction, and such transaction, and the existence of such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

14.4 In case of a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

14.5 The preceding two paragraphs do not apply to résolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Indemnification.

15.1 The Company may, subject to applicable law, indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/her/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been a director or officer of the Company or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/her/it shall be finally sentenced in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

15.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

Art. 16. Powers of the general meeting or of the sole shareholder of the company.

16.1 As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

16.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 17. Annual general meeting of the shareholders - Other general meetings.

17.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on third Wednesday of May of each year at 11.00 am (Luxembourg time). If such day is not a business day for banks in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the preceding business day.

17.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Director, exceptional circumstances so require.

17.3 Other General Meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 18. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

18.1 The convening notice formalities and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of the General Meetings, unless otherwise provided herein.

18.2 Convening notices for each General Meeting shall include the place, the date and the agenda of the business to be transacted at the meeting.

18.3 The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors or, if exceptional circumstances require so, any two directors acting jointly may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing at least one-tenth of the share capital of the Company require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the share capital of the Company may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

18.4 Convening notices for every General Meeting shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Luxembourg Official Gazette (Memorial) and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the General Meeting to registered Shareholders.

18.5 Notwithstanding the preceding paragraph, where all the Shares are in registered form, the convening notices shall be made by registered letters only.

18.6 Each Share is entitled to one vote.

18.7 Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of the votes cast by the Shareholders present or represented at the meeting.

18.8 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the corporate objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the General Meeting in the Official Journal (Memorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the share capital of the Company present or represented. At both General Meetings, resolutions, in order to

be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast by the Shareholders present or represented at the relevant General Meeting. Votes relating to Shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoil (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

18.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any) of the Company.

18.10 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who does not need to be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature is affixed.

18.11 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

18.12 The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the Shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

18.13 Before commencing any deliberations, the Shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

18.14 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so. Resolutions taken by the Sole Shareholder shall be documented in writing and shall be signed by the members of the bureau and/or by the Sole Shareholder.

18.15 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other directors or by the Sole Director, as the case may be.

Art. 19. Auditors.

19.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years, renewable.

19.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number and remuneration (if any) and term of office. The statutory auditor(s) may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by the General Meeting.

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 21. Annual accounts.

21.1 Each year, at the end of the financial year, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the relevant provisions of the law of 19 December 2002.

21.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director, will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory or independent auditor of the Company, as the case may be, who will thereupon draw up its report.

21.3 At the latest 15 (fifteen) days prior to the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board or, as the case may be, the Sole Director and of the independent auditor of the Company and such other documents as may be required by law shall be made available at the registered office of the Company for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 22. Allocation of profits.

22.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon as the legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the share capital of the Company, but shall be compulsory again if the legal reserve falls below such 10% threshold.

22.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time within the limits of the Law.

22.3 The dividends may be paid in Euro or any other currency and at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

22.4 The Board or, as the case may be, the Sole Director may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 23. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 17 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural

persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 24. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law in accordance with article 1.2.

Fifth resolution

The Meeting resolves to approve the allocation of shares of the New Company to the Shareholders as a result of the universal transfer of all of the Company's assets and liabilities to the New Company in accordance with the Merger Proposal, as follows, effective as of the fulfilment of the Condition Precedent:

- the bare ownership of 2,416 shares of the New Company without nominal value is allocated to the bare owner of 10,414 shares of the Company, in exchange of the bare ownership of 10,414 shares of the Company having a nominal value of EUR 1,000 each; and

- the usufruct of 2,416 shares of the New Company without nominal value is allocated to the usufruct holder of 10,414 shares of the Company, in exchange of the usufruct of 10,414 shares of the Company having a nominal value of EUR 1,000 each.

There shall be no fraction of share. There shall be no balancing cash adjustment.

The shares of the New Company shall be in registered form and immediately recorded in the shareholders register of the New Company by the person appointed by the board of directors to that effect.

Sixth resolution

Further to the above résolutions, and subject to the fulfilment of the Condition Precedent, the Meeting acknowledges, that:

(a) a new company denominated "Maasvest" is incorporated by way of universal transfer of all the assets and liabilities of the Merging Companies to the New Company;

(b) all the assets and liabilities of the Company shall be transferred by way of universal transfer to the New Company which shall exist as from the fulfilment of the Condition Precedent in accordance with article 277 (3) of the Law and for accounting and tax purposes the Merger shall be effective as of 1 July 2010;

(c) the New Company will take over and assume all liabilities and will benefit from all rights of the Company;

(d) the share capital of the New Company is set at EUR 16,825,671 (sixteen million eight hundred twenty-five thousand six hundred seventy-one euros), represented by 10,000 (ten thousand) shares without nominal value which are fully paid-up by way of universal transfer of all the assets and liabilities of the Merging Companies to the New Company in the aggregate amount of EUR 48,383,824 (forty-eight million three hundred eighty-three thousand eight hundred twenty-four euros), pursuant to the adjustment to the net asset value of the Merging Companies made as of 1 July 2010, with the balance of EUR 31,558,153 (thirty-one million five hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-three euros) being allocated to the accounting items on the liability side of the balance sheet of the New Company that derive from the merger of the respective accounting items on the liability side of the balance sheet of the Merging Companies, in accordance with the principle of continuity of mergers, and the respective net asset values of the Merging Companies being as follows:

(i) the net asset value of the Company amounts to EUR 11,687,887 (eleven million six hundred eighty-seven thousand eight hundred eighty-seven euros);

(ii) the net asset value of Neda S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, which registered office is at 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 27.022, amounts to EUR 11,149,842 (eleven million one hundred forty-nine thousand eight hundred forty-two euros);

(iii) the net asset value of Amarvilis S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) which registered office is at 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.808, amounts to EUR 18,477,433 (eighteen million four hundred seventy-seven thousand four hundred thirty-three euros); and

(iv) the net asset value of Vivivest S.A., a Luxembourg public limited liability company (société à anonyme) which registered office is at 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.811, amounts to EUR 7,068,662 (seven million sixty-eight thousand six hundred sixty-two euros);

(e) the New Company's financial year shall begins on January first and ends on December thirty-first of the same year;

(f) the annual general meeting of the New Company shall be held on the third Wednesday of May of each year at 11.00 am CET;

(g) the shareholders of the Merging Companies shall be shareholders of the New Company incorporated as a result of the completion of the Merger;

(h) in accordance with articles 260, 274 and 277 (3) of the Law, the Merging Companies shall be wound up and shall cease to exist without being liquidated.

Transitory provisions

According to the Merger Proposal, the first financial year of the New Company shall retroactively start on the 1 July 2010 and it shall end on 31 December 2010. Therefore, the operations performed by the Company between 1 July 2010 and the date of incorporation of the New Company shall for accounting and tax purposes be retroactively considered to have been performed by the New Company as of 1 July 2010.

The first annual general meeting of the New Company will be held on Wednesday 18 May 2011.

Seventh resolution

Effective as of the fulfilment of the Condition Precedent, the Meeting resolves to appoint the following persons as directors of the New Company effective as of the date of incorporation of the New Company:

- M. Jozef Theo M. Vreys, born on 27 October 1951 at Lommel (Belgium), residing at B-3900 Overpelt, Lookstraat, n^o 2;
- M. Stefan Duchateau, born on 14 May 1959 at Tongeren (Belgium), residing at Steenhovenstraat 53, B-3530 Houthalen;
- M. François Georges, born on 20 March 1967 at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), residing at 219 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;
- M. Richard Hawel, born on 14 August 1964 at Jersey (United Kingdom), residing at 28, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;
- Ms Stéphanie Grisius, born on 27 May 1976 at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

And to appoint as statutory auditor (commissaire aux comptes):

- BDO Audit, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147.570.

The term of mandate of the directors will expire after the annual general meeting of the Shareholders that will approve the annual accounts of the Company for the financial year ended on 31 December 2010 and the term of mandate of the statutory auditor will expire after the annual general meeting of the Shareholders that will approve the annual accounts of the Company for the financial year ended on 31 December 2010.

Déclaration

The undersigned notary, in accordance with article 271 (2) of the Law, verified and hereby certify the existence and legality of (i) the acts and formalities the Company was in charge of and (ii) the Merger Proposal.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 7,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois d'août,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Ducatibis S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.580 (la Société). La Société a été constituée le 11 août 1999 suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N^o 884 du 24 novembre 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 4 juin 2010 selon un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N^o 1349 du 1^{er} juillet 2010.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Martin Mantels, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire) Monsieur Bertrand Barthel, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Monsieur Salvino Ferrante, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes après avoir été signées par chacune des parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. qu'il résulte de la liste de présence que toutes les 10.414 actions de la Société d'une valeur nominale de EUR 1.000 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 10.414.000 sont présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent dûment constituée et peut valablement débattre et délibérer sur les points de l'ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Approbation du projet de fusion des sociétés anonymes Ducatibis S.A., Neda S.A., Amarvilis S.A. et Vivivest S.A. (les Sociétés qui Fusionnent), par constitution d'une société nouvelle reprenant la dénomination "Maasvest" (la Nouvelle Société).

3. Décision de fusionner les Sociétés qui Fusionnent par le transfert de l'ensemble des patrimoines, activement et passivement, de celles-ci à une nouvelle société anonyme à constituer à cette occasion, qui prendra la dénomination sociale de "Maasvest" et qui établira son siège social à 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la Fusion), conformément au projet de fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1360 du 2 juillet 2010.

4. Décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.

5. Décision (i) de constituer une nouvelle société sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois qui sera dénommée "Maasvest", qui aura son siège social à 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et qui aura pour objet:

«L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations concernant directement ou indirectement l'acquisition de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, gérer, développer et disposer de ses avoirs tels qu'ils peuvent être composés de temps en temps, pour acquérir, investir dans et disposer de tous types de propriété, corporelle et incorporelle, mobilière et immobilière, et en particulier mais sans limitation, son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit, pour participer à la création, l'acquisition, la gestion, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, des titres, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes (convertibles ou non) y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émission de titres de dette à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

(ii) d'arrêter les statuts de la Nouvelle Société tels que publiés avec le projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1360 du 2 juillet 2010, (iii) de fixer le capital social de la Nouvelle Société à EUR 16.825.671 (seize millions huit cent vingt-cinq mille six cent soixante-et-onze euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans valeur nominale et d'accepter sa libération intégrale par l'apport des patrimoines, activement et passivement, des Sociétés qui Fusionnent, et (iv) de nommer les membres des organes d'administration et le commissaire aux comptes de la Nouvelle Société et de fixer la durée de leurs mandats et leurs pouvoirs.

III. que les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

(5) approbation par tous les actionnaires de la Société et tous les actionnaires de Neda S.A., Amarvilis S.A. et Vivivest S.A., le 4 juin 2010, par voie de lettres adressées aux Sociétés qui Fusionnent, de l'absence d'examen du projet de fusion relatif à la Fusion par des experts indépendants et de l'absence de rapport des experts indépendants relatif au projet de fusion relatif à la Fusion tel que prévu par l'article 266 (5) de la Loi;

(6) publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du projet de fusion relatif à la Fusion, le 2 juillet 2010, soit 1 mois au moins avant la réunion des assemblées générales extraordinaires des Sociétés qui Fusionnent appelées à se prononcer sur le projet de fusion tel qu'exigé par l'article 262(1) de la Loi;

(7) émission du rapport écrit du conseil d'administration de chacune des Sociétés qui Fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions tel qu'exigé par l'article 265, premier alinéa, de la Loi; et

(8) dépôt des documents exigés par l'article 267 de la Loi au siège social des Sociétés qui Fusionnent 1 mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales des Sociétés qui Fusionnent en vue de leur inspection par les actionnaires, avec faculté d'en obtenir copie sans frais et sur simple demande.

Les lettres mentionnées sous le paragraphe (1) ci-dessus ainsi qu'un certificat signé en date du 26 août 2010 par deux administrateurs de la Société certifiant la disponibilité des documents exigés par l'article 267 de la Loi au siège social de la Société au moins 1 mois avant la date des assemblées générales des Sociétés qui Fusionnent, resteront annexés aux présentes après avoir été signés par les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau pour les besoins de l'enregistrement.

Le rapport écrit du conseil d'administration de la Société restera annexé aux présentes après avoir été signé par les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau pour les besoins de l'enregistrement.

IV. que l'Assemblée prend de manière unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires (présents ou représentés) se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve le projet de fusion publié au Mémorial C-N° 1360 du 2 juillet 2010 (le Projet de Fusion) des Sociétés qui Fusionnent, par constitution d'une société nouvelle qui prendra la dénomination "Maasvest".

Après avoir entendu le rapport spécial du conseil d'administration de la Société daté du 4 juin 2010, expliquant et justifiant la Fusion résultant du Projet de Fusion conformément aux dispositions des articles 265 et 277 de la Loi, l'Assemblée décide d'approuver la Fusion entre les Sociétés qui Fusionnent, toutes les quatre régies par le droit luxembourgeois, établies et ayant leurs sièges sociaux au 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, par la constitution d'une nouvelle société anonyme qui prendra la dénomination "Maasvest".

L'Assemblée prend acte en outre que Amarvilis S.A. a tenu une assemblée générale extraordinaire similaire de ses actionnaires par laquelle les actionnaires de Amarvilis S.A. ont approuvé la Fusion des Sociétés qui Fusionnent à compter de la réalisation de la condition suspensive de l'approbation de la Fusion par la Société, Neda S.A. et Vivivest S.A.

La Fusion sera faite à la valeur comptable (neutre d'un point de vue fiscal) en application des articles 22bis et 170 et suivants de la loi Luxembourgeoise relative à l'impôt sur le revenu.

Troisième résolution

Effectif à compter de la réalisation de la condition suspensive de l'approbation de la Fusion par Neda S.A. et Vivivest S.A. (la Condition Suspensive), l'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société de la date de leur nomination (i.e. 4 juin 2010) jusqu'à la date des présentes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, conformément au Projet de Fusion, que le capital social de la Nouvelle Société est fixé à EUR 16.825.671 (seize millions huit cent vingt-cinq mille six cent soixante-et-onze euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans valeur nominale, effectif à compter de la réalisation de la Condition Suspensive.

L'Assemblée décide d'approuver la constitution de la Nouvelle Société, ayant son siège social au 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que ses statuts, tels que publiés au Mémorial C-N° 1360 du 2 juillet 2010, effective à compter de la réalisation de la Condition Suspensive.

L'Assemblée décide d'approuver les statuts de la Nouvelle Société issue de la Fusion qui auront la teneur suivante, effective à compter de la réalisation de la Condition Suspensive:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Maasvest" (la Société).

1.2 La Société sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), ainsi qu'aux statuts de la Société (les Statuts).

1.3 La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

1.4 Toute référence aux actionnaires (les Actionnaires) dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul associé.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg-ville (ou ailleurs au Grand-Duché de Luxembourg sous réserve de et dans les limites autorisées par la Loi sur les Sociétés) par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

2.2 Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes à l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale adoptée comme en matière modificative des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations concernant directement ou indirectement l'acquisition de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, gérer, développer et disposer de ses avoirs tels qu'ils peuvent être composés de temps en temps, pour acquérir, investir dans et disposer de tous types de propriété, corporelle et incorporelle, mobilière et immobilière, et en particulier mais sans limitation, son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit, pour participer à la création, l'acquisition, la gestion, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, des titres, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

4.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes (convertibles ou non) y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émission de titres de dette à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.4 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.5 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à EUR 16.825.671 (seize millions huit cent vingt-cinq mille six cent soixante-et-onze euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions, sans valeur nominale (les Actions).

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée comme en matière modificative des Statuts, conformément à l'article 18 ci-dessous.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont sous forme nominative et resteront nominatives. Les actions sont émises sans valeur nominale et doivent être entièrement libérées au moment de l'émission. Les actions ne sont pas représentées par des certificats. Cependant, sur demande des Actionnaires, des certificats signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration (soit de manière manuscrite, imprimée ou par facsimilé) et attestant l'enregistrement d'un détenteur dans le registre des Actionnaires de la Société peuvent être émis par la Société. La délivrance de tels certificats se fera au risques et frais des Actionnaires concernés.

6.2 La titularité de l'usufruit ou de la nue-propiété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante: par inscription dans le registre des actionnaires en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit et en regard du nom du nu-propiétaire de la mention nue-propiété.

6.3 Un registre des actions sera tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, son lieu de résidence ou de domicile, le nombre et la Catégorie des actions qu'il détient, les montants libérés sur chaque action, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ledit registre.

6.4 Tout Actionnaire fournit à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse reprise dans le registre des Actionnaires par notification écrite à la Société.

6.5 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une note à cet effet dans le registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite par la Société dans le registre des Actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet Actionnaire à la Société. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse inscrite au registre des Actionnaires par notification écrite au siège social de la Société, ou à toute autre adresse indiquée par la Société.

6.6 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste. Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété soit en usufruit par un titulaire de l'usufruit dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un titulaire de la nue-propiété dénommé «nu-propiétaire».

6.7 Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux attachés à la qualité d'actionnaire dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

6.8 Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun.

6.9 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi.

7. Transferts des actions.

7.1 Le transfert des Actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des Actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert doit être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

7.2 La Société peut également accepter comme preuve de transfert des Actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

8. Administration de la société.

8.1 Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, la Société peut être gérée par un Administrateur Unique (qui ne doit pas nécessairement être l'Associé Unique).

8.2 Si la Société a plusieurs actionnaires, la Société sera gérée par le Conseil d'Administration, composé d'au moins trois administrateurs (qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société). En tout temps, la majorité des membres du Conseil d'Administration doivent résider à Luxembourg. Les administrateurs de la Société, qu'ils soient Actionnaires ou non, sont nommés lors d'une Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) années. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment et à l'entière discrétion de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration est élu par les Actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération éventuelle et la durée de leur mandat.

8.3 Si une personne morale est désignée comme administrateur de la Société (le Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique comme son représentant permanent pour exercer ce devoir au nom et pour le compte de la Personne Morale.

8.4 Les membres du Conseil d'Administration sont élus par un vote à la majorité des Actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale concernée.

8.5 Tout membre du Conseil d'Administration peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale.

8.6 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, pension ou autre, les administrateurs restants pourront élire, par majorité des voix, un administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateurs restant, une Assemblée Générale sera rapidement convoquée par l'auditeur et tenue afin de nommer des nouveaux administrateurs.

9. Réunions du conseil d'administration.

9.1 Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui aura la charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à cette réunion un autre président pro tempore qui présidera la réunion concernée.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

9.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est requise pour une réunion se tenant au lieu et à l'heure indiqués dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

9.5 Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) un autre administrateur comme son mandataire.

9.6 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir que si (i) au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée et (ii) le Président est présent ou représenté. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs soient présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

9.7 En cas d'égalité des voix, le Président de la réunion aura voix prépondérante.

9.8 Tout administrateur doit être physiquement présent aux réunions du Conseil d'Administration ou valablement représenté (tel que prévu par la clause 9.5).

10. Procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou des résolutions écrites de l'administrateur unique.

10.1 Les résolutions adoptées par l'Administrateur Unique seront documentées par écrit et signées par l'Administrateur Unique.

10.2 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou un membre du Conseil d'Administration présidant cette réunion.

10.3 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux membres du Conseil d'Administration.

11. Pouvoirs du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi sur les Sociétés ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société. L'administration de la Société aura lieu à Luxembourg.

12.2 Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa capacité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

12.3 Le Conseil d'Administration est également autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

12.4 Le Conseil d'Administration peut mettre en place des comités et déléguer à ces comités le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société pour tout ce qui concerne la gestion quotidienne des affaires de la Société.

13. Signatures autorisées.

13.1 La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

13.2 De plus, la Société sera engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou par la signature unique de la personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration dans les limites de ces

pouvoirs. Dans les limites de la gestion quotidienne, la Société est liée par l'unique signature, le cas échéant, de la personne nommée à cet effet conformément à l'article 12.1 ci-dessus.

14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société ait un intérêt dans une telle société ou entité, ou soit administrateur, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

14.3 Dans l'hypothèse où tout administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire et un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale annuelle.

14.4 Dans le cas où la Société a un Administrateur Unique, les opérations conclues entre la Société et l'Administrateur Unique dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé aux intérêts de la Société seront établies dans des procès-verbaux devant être présentés à la prochaine Assemblée Générale.

14.5 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

15. Indemnisation.

15.1 La Société peut, dans le respect de la loi applicable, indemniser tout administrateur ou agent et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il peut être impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un Administrateur ou agent de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

15.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

16. Pouvoirs de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

16.1 Tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire, l'Associé Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

16.2 En cas de pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

17. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées générales.

17.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mercredi de mai de chaque année à 11 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédent.

17.2 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation.

18. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et vote.

18.1 Les formalités de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux convocations et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

18.2 Les convocations à chaque Assemblée Générale mentionneront le lieu, la date et l'ordre du jour de l'assemblée en question.

18.3 Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique, ou les commissaires aux comptes ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, par deux administrateurs conjointement. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre

du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

18.4 Les convocations à chaque Assemblée Générale sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal de Luxembourg. Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux Actionnaires en nom.

18.5 Nonobstant le paragraphe précédent, lorsque toutes les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

18.6 Chaque Action donne droit à une voix.

18.7 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes émis par les Actionnaires présents ou représentés.

18.8 Cependant, les décisions de modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement, quelle que soit la portion du capital social de la Société présente ou représentée. Dans les deux Assemblées Générales, les décisions, pour être adoptées, doivent être supportées par deux tiers au moins des votes émis par les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale concernée. Les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

18.9 Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y en a) de la Société.

18.10 Chaque Actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique, une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

18.11 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

18.12 Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires de vote indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires, (ii) l'indication des Actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Pour être pris en compte, les formulaires de vote originaux devront être reçus par la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

18.13 Avant de commencer les délibérations, les Actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

18.14 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui le souhaite.

18.15 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits pour à utiliser devant les tribunaux ou ailleurs, doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou deux administrateurs conjointement.

19. Commissaire(s) aux comptes.

19.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises indépendant agréé. Le(s) commissaire(s) aux comptes est(sont) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et il(s) est(sont) rééligible(s).

19.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes est(sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération (s'il y en a) et la durée de leur fonction. Le(s) commissaire(s) aux comptes peut(peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification de cause, par l'Assemblée Générale.

20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

21. Comptes annuels.

21.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique dressera les comptes annuels de la Société conformément aux dispositions pertinentes de la loi du 19 décembre 2002.

21.2 Le Conseil d'Administration soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du réviseur d'entreprises indépendant de la Société, qui rédige sur cette base son rapport de révision.

21.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises externe, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

22. Affectation des bénéfices.

22.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (10 pour cent) du capital social de la Société, mais deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de 10% (10 pour cent).

22.2 L'Assemblée Générale devra déterminer de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et elle peut décider de payer des dividendes à tout moment dans les limites de la Loi sur les Sociétés.

22.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise et aux temps et lieux déterminés par le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique.

22.4 Le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites prévues par la Loi.

23. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateurs.

24. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les Statuts seront soumises à la Loi sur les Sociétés conformément à l'article 1.2.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'approuver l'attribution d'actions de la Nouvelle Société aux Actionnaires en conséquence du transfert universel de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à la Nouvelle Société tel que décrit dans le Projet de Fusion de la manière suivante et effective à compter de la réalisation de la Condition Suspensive:

- la nue-propriété de 2.416 actions de la Nouvelle Société sans valeur nominale est attribuée au nu-propriétaire de 10.414 actions de la Société, en échange de la nue-propriété de 10.414 actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,000 chacune; et

- l'usufruit de 2.416 actions de la Nouvelle Société sans valeur nominale est attribuée à l'usufruitier de 10.414 actions de la Société, en échange de l'usufruit de 10.414 actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,000 chacune.

Il n'y aura pas de fraction d'action ni d'ajustement en numéraire.

Les actions sont nominatives et seront immédiatement inscrites dans le registre des actionnaires de la Nouvelle Société par les soins de la personne désignée par le conseil d'administration de celle-ci.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, et sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, l'Assemblée constate que:

24.1.1 une nouvelle société dénommée "Maasvest" est constituée par la transmission de l'universalité du patrimoine actif et passif des Sociétés qui Fusionnent à la Nouvelle Société;

24.1.2 l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société est transmis par transfert universel à la Nouvelle Société qui existe à compter de la réalisation de la Condition Suspensive, par application de l'article 277 (3) de la Loi, et du point de vue comptable et fiscal la Fusion est effective à compter du 1^{er} juillet 2010;

24.1.3 la Nouvelle Société reprend et assume tous les droits et obligations de la Société;

(i) le capital social de la Nouvelle Société est fixé à EUR 16.825.671 (seize millions huit cent vingt-cinq mille six cent soixante-et-onze euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans valeur nominale entièrement libérées par voie de transmission de l'universalité du patrimoine actif et passif des Sociétés qui Fusionnent à la Nouvelle Société d'un montant total de EUR 48.383.824 (quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-trois mille huit cent vingt-quatre euros), selon l'ajustement de la valeur nette des Sociétés qui Fusionnent au 1^{er} juillet 2010, avec une balance d'un montant de EUR 31.558.153 (trente-et-un millions cinq cent cinquante-huit mille cent cinquante-trois euros) étant allouée aux postes comptables du passif du bilan de la Nouvelle Société provenant de la fusion des postes comptables du passif des bilans respectifs des Sociétés qui Fusionnent, conformément au principe de continuité des fusions, et la valeur nette chacune des Sociétés qui Fusionnent étant respectivement comme suit:

(i) la valeur nette de la Société s'élève à un montant de EUR 11.687.887 (onze millions six cent quatre-vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-sept euros);

(ii) la valeur nette de Neda S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.022 s'élève à un montant de EUR 11.149.842 (onze millions cent quarante-neuf mille huit cent quarante-deux euros);

(iii) la valeur nette de Amarvilis S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.808 s'élève à un montant de EUR 18.477.433 (dix-huit millions quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent trente-trois euros); et

(iv) la valeur nette de Vivivest S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.811 s'élève à un montant de EUR 7.068.662 (sept millions soixante-huit mille six cent soixante-deux euros);

(j) l'année sociale de la Nouvelle Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année;

(k) l'assemblée générale annuelle de la Nouvelle Société se tiendra le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 11h CET;

(1) les actionnaires des Sociétés qui Fusionnent deviennent actionnaires de la Nouvelle Société issue de la prédite Fusion; et

(m) conformément aux articles 260, 274 et 277 (3) de la Loi, les Sociétés qui Fusionnent sont dissoutes et cessent d'exister sans pour autant être liquidées.

Dispositions transitoires

En application du Projet de Fusion, le premier exercice social de la Nouvelle Société rétroactivement commence le 1^{er} juillet 2010 et finit le 31 décembre 2010. Par conséquent les opérations effectuées par la Société entre 1^{er} juillet 2010 et la date de constitution de la Nouvelle Société pour des raisons comptables et fiscales seront rétroactivement considérées comme ayant été effectuées par la Nouvelle Société à compter du 1^{er} juillet 2010.

La première assemblée générale annuelle de la Nouvelle Société se tiendra le mercredi 18 mai 2011.

Septième résolution

Effectif à compter de la réalisation de la Condition Suspensive, l'Assemblée décide de nommer administrateurs de la Nouvelle Société les personnes suivantes à compter de la date de constitution de la Nouvelle Société:

- Monsieur Jozef Theo M. Vreys, né le 27 octobre 1951 à Lommel (Belgique), demeurant à B-3900 Overpelt, Lookstraat, n° 20, Belgique;

- Monsieur Stefan Duchateau, né le 14 mai 1959 à Tongeren (Belgique), demeurant à Steenhovenstraat 53, B-3530 Houthalen, Belgique;

- Monsieur François Georges, né le 20 mars 1967 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 219, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

- Monsieur Richard Hawel, né le 14 août 1964 à Jersey (Royaume-Uni), demeurant au 28, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;

- Madame Stéphanie Grisius, née le 27 mai 1976 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Et de nommer commissaire aux comptes:

- BDO Audit, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570.

Les mandats des administrateurs ainsi désignés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010 et celui du commissaire aux comptes ainsi désigné à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

Déclaration

Le notaire instrumentant, conformément à l'article 271 (2) de la Loi, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité (i) des actes et formalités incombant à la Société et (ii) du Projet de Fusion.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 7.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MANTELS, B. BARTHEL, S. FERRANTE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2010. LAC/2010/38775. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010128051/1054.

(100145638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 144.301.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 septembre 2010

L'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter avec effet immédiat, la démission en tant que gérant de classe B présentée par Monsieur Alain PEIGNEUX;
- de nommer en tant que gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010128463/17.

(100145956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

ArcelorMittal Holdings, Schifflange facilities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.056.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010128191/9.

(100146566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Austrian Patriot I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 108.521.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010128194/11.

(100146101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Austrian Patriot I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 108.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010128195/11.

(100146102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Funcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 94.866.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2010

En date du 2 juillet 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Madame Jeni Fitch, en tant gérant de classe A de la Société avec effet au 2 juillet 2010.

De nommer Madame Galya Mezentseva, née le 30 juillet 1976 à Alma-Ata en Russie, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 2 juillet 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Mademoiselle Christel Angela Damaso

Madame Galya Mezentseva

Gérants de classe B:

Monsieur Trond Arne Aas

Monsieur Petrus Gerardus Cornelis Van Tol

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128322/23.

(100146223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Austrian Patriot I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 108.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010128196/11.

(100146103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Austrian Patriot I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 108.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010128197/11.

(100146104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Austrian Patriot I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 108.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010128198/11.

(100146105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Austrian Patriot II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 108.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010128199/11.

(100146106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Acquae Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 47, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 155.619.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Jean-Pierre MALLIAR, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 25 août 1972, demeurant professionnellement au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Objet - Raison sociale – Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet social l'acquisition, et la détention, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de toutes participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, de capitaux ou sociétés civiles, ainsi que de tous autres biens, droits et valeurs, mobiliers et immobiliers, en vue d'en effectuer la gestion patrimoniale, et d'en favoriser le développement.

Elle pourra faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou contribuant à sa réalisation, notamment assistance administrative, comptable et financière à ses filiales et emplois de biens sociaux.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «ACQUAE HOLDING S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant ou les gérants peuvent proposer aux associés de distribuer un acompte sur dividendes pour autant que soit établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Jean-Pierre MALLIAR, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 47, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

2.-Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Pierre MALLIAR, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 25 août 1972, demeurant professionnellement au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.-Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.P. MALLIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11195. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010128207/102.

(100145926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

AGI Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 88, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 136.194.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGI CONSULT S.à r.l.

Référence de publication: 2010128209/10.

(100146207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Jewel Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.222.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 août 2010

L'associé unique décide de nommer comme nouveaux gérants de la société en remplacement de Messieurs Guy HORNICK et Luc HANSEN, gérants démissionnaires:

- Monsieur Peter GEERLINGS, demeurant Oogstweg 29-86, 3899 BJ Zeewolde, Netherlands.

- Madame Monique SLOT, demeurant Printerweg 39, 3821 AP Amersfoort, Netherlands.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128379/15.

(100145951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Austrian Patriot II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 108.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010128200/11.

(100146107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Almeida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 92.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128214/10.

(100146218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

BBEI MMM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 138.218.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010128251/11.

(100145935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

C.Mex & Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 58.769.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Nicolas Schaefer jr. / Gabrielle Schneider
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010128259/13.

(100145931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Century Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 119.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Century Properties S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010128260/11.

(100146205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Dell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 114.786.

La Société constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 7 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23 mai 1996, numéro 1004.
Les comptes annuels au 31 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128282/12.

(100146203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Dell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 114.786.

Extrait de l'Assemblée Générale de la Société du 24 septembre 2010

En date du 24 septembre 2010, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:
de renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

Monsieur André Bodson

Madame Janet Wright

Monsieur Joeren Christy Pels

de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Dell S.A.

Signature

Référence de publication: 2010128283/19.

(100146208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Monticello Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 50.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONTICELLO PROPERTIES

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010128459/12.

(100146215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Financière Lineus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 154.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128328/10.

(100146222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Galveston Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.926.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Gabrielle Schneider / Pierre Schmit
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010128337/13.

(100145932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Galveston Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.926.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Gabrielle Schneider / Pierre Schmit
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010128338/13.

(100145933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Financière Lineus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 154.669.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of September.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. "APEF 5 - IZAR CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 722 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

2. "APEF 5 - JABBAH CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 721 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

3. "APEF 5 - KUMA CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 723 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

4. "APEF 5 - PULSAR CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 724 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

5. "APEF 5 - PIXYS US L.P.", a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number 4096687 (State of Delaware), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

6. "APEF 5 - SYMA US L.P.", a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number 4092310 (State of Delaware), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

all here represented by Mr. Nicolas DUMONT, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of six proxies, hereto annexed.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders are the sole shareholders of "FINANCIERE LINEUS S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg) under Section B number 154669 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 July 2010 (the "Company"), not yet published in the Mémorial C.

The Shareholders, representing 100% (one hundred percent) of the share capital of the Company, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented, the convening notices are waived, the shareholders of the Company represented at the present meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of seven million two hundred and thirty thousand euro (EUR 7,230,000.-) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of seventy thousand euro (EUR 70,000.-) to an amount of seven million three hundred thousand euro (EUR 7,300,000.-), through the issue of (i) five million five hundred and two thousand ninety-two (5,502,092) new class "A" shares and (ii) one million seven hundred and twenty-seven thousand nine hundred and eight (1,727,908) new class "B" shares of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), by contribution in cash.

Third resolution

The Shareholders resolve to approve the subscription for the New Shares as follows:

1. APEF 5 - IZAR CI L.P., prenamed, one million seven hundred and eight thousand nine hundred and twenty-one class "A" shares	1,708,921 class "A" shares
2. APEF 5 - JABBAH CI L.P., prenamed, one million eighty-two thousand three hundred and sixteen class "A" shares	1,082,316 class "A" shares
3. APEF 5 - KUMA CI L.P., prenamed, nine hundred and ninety-six thousand eight hundred and seventy-one class "A" shares	996,871 class "A" shares
4. APEF 5 - PULSAR CI L.P., prenamed, three hundred and two thousand five hundred and ninety-five class "A" shares	302,595 class "A" shares
5. APEF 5 - PIXYS US L.P., prenamed, one million seven hundred and twenty-seven thousand nine hundred and eight class "B" shares	1,727,908 class "B" shares
6. APEF 5 - SYMA US L.P., prenamed, one million three hundred and nineteen thousand six hundred and sixty-seven class "A" shares	1,319,667 class "A" shares
7. ZEBRA BIS S.C., an investment company having its registered office at 40, rue Desaix, 78800 Houilles, France, registered with the register of commerce and companies under number 503 206 377 RCS Versailles represented by Mr. Nicolas DUMONT previously named, by virtue of a proxy form hereto annexed, fifty one thousand two hundred and fifty-four class "A" shares	51,254 class "A" shares
8. UBS FIDUCIARA S.p.a., having its registered office at Milan,	40.468 class "A" shares

Via del Vecchio Politecnico n. 3, 20121 Milano, Italy, a company registered at the Commercial Registry of Milan, Italy under number R.E.A.1686984, performing fiduciary activity as per provisions by law 1966 of Nov. 23, 1939 and the relative implementation provisions set forth in Royal Decree 531 of April 22, 1940 and later amendments and additions, incorporated under Italian laws, company with a sole shareholder, making part of UBS (Italia) S.p.A. Group represented by Mr. Nicolas DUMONT previously named, by virtue of a proxy form hereto annexed, forty thousand four hundred and sixty-eight class "A" shares

Total: five million five hundred and two thousand ninety-two class "A" shares and	5,502,092 class "A shares
one million seven hundred and twenty-seven thousand	
nine hundred and eight new class "B" shares	1,727,908 class "B" shares

The existing shareholders resolve to waive any preferential subscription right they might have with respect to the New Shares issued by the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to individually, under its/his sole signature, proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the share capital increase.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company as follows:

"The share capital is fixed at seven million three hundred thousand euros (EUR 7,300,000.-) divided into five million five hundred and fifty-five thousand one hundred and five (5,555,105) class "A" shares and one million seven hundred and forty-four thousand eight hundred and ninety-five (1,744,895) class "B" shares of one euro (EUR 1,-) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately five thousand euro.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who reads and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. «APEF 5 - IZAR CI L.P.», un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 722 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;

2. «APEF 5 - JABBAH CI L.P.», un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 721 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;

3. «APEF 5 - KUMA CI L.P.», un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 723 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes,

lui-même représenté par son “General Partner”, APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;

4. «APEF 5 - PULSAR CI L.P.», un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 724 (Jersey Financial Commission), représenté par son “General Partner”, APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;

5. «APEF 5 - PIXYS US L.P.», un «limited partnership» organisé sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro 4096687 (State of Delaware), représenté par son “General Partner”, Alpha General Partner 5 L.P., un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son “General Partner”, APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;

6. «APEF 5 - SYMA US L.P.» un «limited partnership» organisé sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro 4092310 (State of Delaware), représenté par son “General Partner”, Alpha General Partner 5 L.P., un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son “General Partner”, APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;

tous représentés par Monsieur Nicolas DUMONT employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu de six procurations sous seing privé, ci-annexées.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Les Associés sont les seuls associés de «FINANCIERE LINEUS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand – Duché de Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la Section B numéro 154669 et constituée par un acte du notaire soussigné en date du 28 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

Les Associés représentant 100% (cent pour cent) du capital social, sont autorisés à voter et demandent au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L’intégralité du capital social de la société étant représenté, il est décidé de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l’ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d’augmenter le capital social souscrit de la Société d’un montant de sept millions deux cent trente mille euros (EUR 7.230.000.-) de façon à porter le capital social de son montant actuel de soixante-dix mille euros (EUR 70.000.-) à sept millions trois cent mille euros (EUR 7.300.000.-), par voie d’émission de (i) cinq millions cinq cent deux mille quatre-vingt-douze (5.502.092) nouvelles parts sociales de catégorie A et (ii) un million sept cent vingt-sept mille neuf cent huit (1.727.908) nouvelles parts sociales de catégorie B de la Société d’un euro (EUR 1.-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») par apport en numéraire.

Troisième résolution

Les Associés décident d’approuver la souscription aux Nouvelles Parts Sociales comme suit:

1. APEF 5 - IZAR CI L.P., prénommée, Un million sept cent huit mille neuf cent vingt et une parts sociales de catégorie «A»	1.708.921 parts sociales de catégorie «A»
2. APEF 5 - JABBAH CI L.P., prénommée, Un million quatre-vingt-deux mille trois cent seize parts sociales de catégorie «A»	1.082.316 parts sociales de catégorie«A»
3. APEF 5 - KUMA CI L.P., prénommée, neuf cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante et onze parts sociales de catégorie «A»	996.871 parts sociales de catégorie «A»
4. APEF 5 - PULSAR CI L.P., prénommée, Trois cent deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze parts sociales de catégorie «A»	302.595 parts sociales de catégorie «A»
5. APEF 5 - PIXYS US L.P., prénommée, Un million sept cent vingt sept mille neuf cent huit parts sociales de catégorie «B»	1.727.908 parts sociales de catégorie «B»
6. APEF 5 - SYMA US L.P., prénommée, Un million trois cent dix-neuf mille six cent soixante-sept parts sociales de catégorie «A»	1.319.667 parts sociales de catégorie «A»
7. ZEBRA BIS S.C., une société d’investissement ayant son siège au 40, rue Desaix, 78800 Houilles, France, immatriculée	51.254 parts sociales de catégorie «A»

au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro
503 206 377 RCS Versailles, représentée par Monsieur Nicolas
DUMONT, précité en vertu d'une procuration sous seing privé,
ci-annexée, Cinquante et un mille deux cent cinquante-quatre
parts sociales de catégorie «A»

8. UBS FIDUCIARA S.P.A., une société d'investissement ayant
son siège Via del Vecchio Politecnico n. 3, 20121 Milan, Italie,
inscrite au Registre de Commerce de Milan sous le numéro no.
R.E.A.1686984, représentée par Monsieur Nicolas DUMONT,
précité en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée,
quarante mille quatre cent soixante-huit parts sociales
de catégorie «A» 40.468 parts sociales de catégorie «A»

Total: cinq millions cinq cent deux mille quatre-vingt-douze parts
sociales de catégorie «A» 5.502.092 parts sociales de catégorie «A»
et un million sept cent vingt-sept mille neuf cent huit parts
sociales de catégorie «B» 1.727.908 parts sociales de catégorie «B»

Les associés existants décident de renoncer à tout droit préférentiel de souscription qu'ils pourraient avoir au regard
des Nouvelles Parts Sociales émises par la Société.

Les documents justificatifs de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus
avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder individuellement, sous sa seule signature, pour
le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société, de l'augmentation de capital social
de la Société mentionnée.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social est fixé à sept millions trois cent mille euros (EUR 7.300.000,-) divisé en cinq millions cinq cent
cinquante-cinq mille cent cinq (5.555.105) actions de catégorie "A" et un million sept cent quarante-quatre mille huit cent
quatre-vingt-quinze (1.744.895) actions de catégorie "B" d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Coût

Les parties évaluent les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la
société à raison du présent acte à cinq mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent
acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de diver-
gences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite au mandataire des personnes comparantes, celui-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: N. DUMONT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11284. Reçu soixante-quinze Euros
(75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010128327/236.

(100145863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

MLOCG European Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 107.425,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.584.

Monsieur Steven Glassman a donné sa démission en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 7 septembre
2010.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Mark Fenchelle, gérant de classe A

Monsieur Thomas Quinn, gérant de classe A
Monsieur David Neil, gérant de classe B
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.
MLOCG European Real Estate S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010128457/18.
(100145946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Continental Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 150.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2010.
Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2010128725/12.
(100146089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Interail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 133.754.

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «INTERAIL S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, constituée suivant un acte notarié dressé en date du 21 novembre 2007, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2892 du 13 décembre 2007.

Les statuts de la Société n'ont subi aucune modification depuis lors.

L'assemblée est présidée par Madame Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Réduction de la valeur nominale des actions existantes de la société pour la ramener de cent euros (100.- EUR) par action à un euro (1.- EUR) chacune et par conséquent augmentation du nombre actuel d'actions de trois cent dix (310) à celui de trente et un mille (31'000) et répartition des nouvelles actions aux actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

2.- Augmentation de capital par apport en nature par incorporation au capital des créances à concurrence de neuf cent deux mille huit cent cinquante-huit euros (902'858.- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31'000.-) à neuf cent trente-trois mille huit cent cinquante-huit euros (933'858.- EUR) par la création et

l'émission de neuf cent deux mille huit cent cinquante-huit (902'858) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR), ayant les mêmes droits que les actions existantes;

3.- Souscription des nouvelles actions par Sintesi Global Asset Management SpA, viale Campania 33, 20133 Milan, Italie;

4.- Modification afférente de l'article 3 des statuts;

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de réduire la valeur nominale des actions existantes de la société pour la ramener de son montant actuel de cent euros (100.- EUR) par action à un montant d'un euro (1.- EUR) chacune.

En conséquence directe de ce changement de valeur nominale, il est décidé d'augmenter le nombre actuel d'actions de trois cent dix (310) à celui de trente et un mille (31'000) et de donner tous pouvoirs nécessaires au conseil d'administration de la Société pour procéder à une nouvelle répartition des trente et un mille (31'000) actions avec la nouvelle valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, entre les actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital social et à l'annulation des trois cent dix (310) actions avec l'ancienne valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le capital social souscrit est de ce fait fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trente et un mille (31'000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le nombre d'actions représentant le capital autorisé de la Société sera également augmenté et sera donc de deux millions (2'000'000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR), soit DEUX MILLIONS D'EUROS (2'000'000.- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de neuf cent deux mille huit cent cinquante-huit euros (902'858.- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31'000.- EUR) à neuf cent trente-trois mille huit cent cinquante-huit euros (933'858.- EUR) par la création et l'émission de neuf cent deux mille huit cent cinquante-huit (902'858) actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription dans la mesure nécessaire à la souscription des actions nouvelles et DECIDE d'admettre à la souscription de la totalité des neuf cent deux mille huit cent cinquante-huit (902'858) actions nouvelles ordinaires, la société «Sintesi Global Asset Management SpA», une société constituée et existant sous le droit Italien, établie et ayant son siège social à viale Campania 33, 20133 Milan, Italie».

Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

Madame Valérie WESQUY, prénommé,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du seul et unique actionnaire, de ce fait en sa qualité de seul souscripteur, la société «Sintesi Global Asset Management SpA», prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Milan (Italie), le 9 septembre 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire, par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, déclare souscrire au nom et pour le compte du souscripteur susnommé à l'augmentation du capital social ci-avant et de procéder à la libération de celle-ci par la conversion en capital d'une créance certaine liquide et exigible, détenue par elle-même contre la Société, à concurrence du prédit montant augmenté de neuf cent deux mille huit cent cinquante-huit euros (902'858.- EUR).

Conformément à l'article 26-1, en connexion avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la dite créance a fait l'objet d'un rapport, établi en date du 13 septembre 2010, par le

réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Gerhard NELLINGER, avec adresse professionnelle au 74 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, dont la conclusion rédigée en langue française est la suivante:

"Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond à au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit neuf cent deux mille huit cent cinquante-huit euros (902'858.- EUR).»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

Afin de refléter le changement de la valeur nominale des actions suivi de l'augmentation de capital réalisée ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier les premier et quatrième alinéas de l'article TROIS (3) des statuts de la Société pour leur donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 3. (Premier alinéa). «Le capital social est fixé à NEUF CENT TRENTE-TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (933'858.- EUR) représenté par neuf cent trente-trois mille huit cent cinquante-huit (933.858) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune.»

(quatrième alinéa)

«Le capital autorisé est fixé à DEUX MILLIONS D'EUROS (2'000'000.- EUR) qui sera représenté par deux millions (2'000'000) d'actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire

Signé: A. CIAMPOLI, L. BARDELLI, V. WESQUY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11282. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010128374/122.

(100145850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Kauri Cab German Residential Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.583.

In the year two thousand and ten, on the tenth of September.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

-“KAURI HOLDINGS”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duché of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.053 and

-“AVEY GmbH” société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Am Leibnizstrasse 49, D-10629 Berlin, Germany, registered with the German Trade and Companies Register under the number HRB 113653 B,

both duly represented by Ms Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux,

by virtue of two (2) proxies given under private seal.

Said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the two sole shareholders of the company "KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES", a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.583, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 10, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association, number 2319 of October 16, 2007. The Articles of incorporation have been amended for the last time on April 26, 2010, pursuant

to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1175 of June 4, 2010.

The appearing parties, represented as stated here above, representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital by an amount of sixty-five thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 65,675.-), so as to raise it from its present amount of nine hundred sixty-five thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 965,625.-) to one million thirty-one thousand and three hundred Euro (EUR 1,031,300.-), by the issue of two thousand and four hundred (2,400) new class A shares and two hundred and twenty-seven (227) new class B shares, of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.

The new two thousand and four hundred (2,400) class A shares have been subscribed and entirely paid up by "AVEY GmbH", previously named, at the subscription price of sixty thousand Euro (EUR 60,000.-), paid up by a contribution in cash and

The new two hundred and twenty-seven (227) class B shares have been subscribed and entirely paid up by "KAURI HOLDINGS" previously named, at the subscription price of five thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 5,675.-), also paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the contributions in cash, in an aggregate amount of sixty-five thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 65,675.-), has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to modify Article 6 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 6. "The capital is set at one million thirty-one thousand and three hundred Euro (EUR 1,031,300.-), represented by thirty-seven thousand two hundred and forty-four (37,244) class A shares and four thousand and eight (4,008) class B shares, all having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

-«KAURI HOLDINGS», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.053, et

-«AVEY GmbH», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de l'Allemagne, ayant son siège social au Leibnizstrasse 49, D-10629 Berlin, Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro HRB 113653 B,

les deux dûment représentées par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux,

en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Ces procurations, signées «ne variteur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles parties comparantes sont les deux seuls associés de la société «KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.583, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

numéro 2319 du 5 octobre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 26 avril 2010, par acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1175 du 4 juin 2010.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant soixante-cinq mille six cent soixante-quinze euros (EUR 65,675.-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt-cinq euros (EUR 965,625.-) à un montant d'un million trente et un mille trois cents euros (EUR 1,031,300.-) par l'émission de deux mille quatre cents (2,400) nouvelles parts sociales de catégorie A et deux cent vingt-sept (227) nouvelles parts sociales de catégorie B, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-).

Les deux mille quatre cents (2,400) parts sociales de catégorie A ont été souscrites et libérées intégralement par «AVEY GmbH», prénommée, au prix de souscription de soixante mille euros (EUR 60,000.-), payé par un apport en numéraire, et

Les deux cent vingt-sept (227) parts sociales de catégorie B ont été souscrites et libérées intégralement par «KAURI HOLDINGS», prénommée, au prix de souscription de cinq mille six cent soixante-quinze euros (EUR 5,675.-), également payé par un apport en numéraire.

La preuve des documents justificatifs de la souscription et du montant total des apports en cash de SOIXANTE-CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTEQUINZE EUROS (EUR 65,675.-) a été rapportée au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence des résolutions précédentes l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social souscrit est fixé à un million trente et un mille trois cents euros (EUR 1,031,300.-), divisé en trente-sept mille deux cent quarante-quatre (37,244) parts sociales de catégorie A et quatre mille huit (4,008) parts sociales de catégorie B, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-).»

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10878. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010128384/116.

(100145945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Roscoe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 63.696.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
Roscoe Investments S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010129297/19.

(100146027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

KPI Residential Property 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010128392/11.

(100145936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

KPI Residential Property 17 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.305.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010128393/11.

(100145937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

KPI Residential Property 17 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.305.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010128394/11.

(100145938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Lux Papier Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.318.

Suite aux résolutions prises par le conseil d'administration en date du 23 septembre 2010, il a été décidé:

- d'accepter avec effet immédiat la démission de M. Jorrit Cromptoets de son poste d'Administrateur de la Société;
- de nommer en son remplacement M. Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, résidant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 à tenir en 2013.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128400/15.

(100146200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 132.127.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010128464/11.

(100145940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Galveston Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.926.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gabrielle Schneider / Pierre Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010128339/13.

(100145934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Landia Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 233.914.591,76.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 76.625.

In the year two thousand and ten, on the twentieth of September.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CIGA S.r.l., a company organised and existing under the laws of Italy, having its registered office at Piazza della Repubblica 24, 20124, Milano, Italy, Tax Code number, VAT number and number of registration with the Trade and Company's Register of Milan 00185870276

here represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, by virtue of a proxy established on September 16, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the "Societa' A Responsabilita' Limitata Con Unico Socio" "LANDIA ITALIA SOCIETA' A RESPONSABILITA' LIMITATA IN BREVE LANDIA ITALIA S.R.L.", having its registered office at Piazza della Repubblica 24, 20124, Milano, Italy, Tax Code and VAT number: 07129320961, formerly a private limited liability company established in Luxembourg under the name of "LANDIA LUX, S.à r.l.";

II. Pursuant to a deed by the undersigned notary dated August 5th, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, it has been decided to transfer the registered, statutory and administrative office and place of effective management of the company "LANDIA LUX, S.à r.l.", having its registered seat at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76625, from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy, under the suspensive condition of the registration of the company with the Trade and Company's Register in Italy;

III. It results from the certificate of registration from the Italian Trade and Company's Register that the suspensive condition has been carried out on September 2nd, 2010, and therefore to proceed to the deregistration of the company "LANDIA LUX, S.à r.l." with the Luxembourg Trade and Companies' Register with effect as of September 2nd, 2010.

A copy of the certificate of registration from the "registro delle Imprese di Milano" shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by name, Christia name, civil status and residence the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt septembre.

Par devant nous Maître Henri BECK, notaire, résidant à Echternach, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

CIGA S.r.l., une société de droit italien, ayant son siège social Piazza della Repubblica 24, 20124, Milan, Italie, numéro fiscal, numéro de TVA et numéro d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés de Milan 00185870276,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 septembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la «Societa' A Responsabilita' Limitata Con Unico Socio» «LANDIA ITALIA SOCIETA' A RESPONSABILITA' LIMITATA IN BREVE LANDIA ITALIA S.R.L.», ayant son siège social au Piazza della Repubblica 24, 20124, Milan, Italie, numéro fiscal et numéro de TVA: 07129320961, anciennement une société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de «LANDIA LUX, S.à r.l.»;

II. Suivant acte reçu du notaire instrumentaire daté du 5 août 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, il avait été décidé de transférer le siège social, statutaire et administratif, ainsi que le siège de direction effectif de la société «LANDIA LUX, S.à r.l.», ayant eu son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76625, du Grand-Duché du Luxembourg en Italie, sous la condition suspensive de l'enregistrement de la société auprès du registre de commerce et des sociétés italien;

III. Il résulte du certificat d'enregistrement du registre de commerce et des sociétés italien que la condition suspensive a été réalisée en date du 2 septembre 2010, et partant il y a lieu de procéder à la radiation de la société «LANDIA LUX, S.à r.l.» auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg avec effet au 2 septembre 2010.

Une copie de l'extrait du "registro delle Imprese di Milano" restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante de tout ce qui précède, cette dernière, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 21 septembre 2010. Relation: ECH/2010/1291. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128409/77.

(100145949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

MF Industrial Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.981.

—
EXTRAIT

En date du 10 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Cromptvoets, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2010.

- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128439/16.

(100146213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pauliac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.639.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 août 2010

L'associé unique décide de nommer comme nouveaux gérants de la société en remplacement de Messieurs Guy HORNICK et Luc HANSEN, gérants démissionnaires:

- Monsieur Peter GEERLINGS, demeurant Oogstweg 29-86, 3899 BJ Zeewolde, Netherlands.

- Madame Monique SLOT, demeurant Printerweg 39, 3821 AP Amersfoort, Netherlands.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128491/15.

(100145962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Nomadic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 112.384.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010128468/11.

(100145939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Orca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.356.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orca S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010128472/11.

(100146209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pharcolux, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.602.

—
La version abrégée des comptes au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010128492/11.

(100145893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Project by Casa Nova, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 26, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 139.779.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010128495/11.

(100145941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 136.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A.

Référence de publication: 2010128508/10.

(100146569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

**The PNC Financial Services Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Raspberry Finance S.à r.l.).**

Capital social: GBP 10.480,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.923.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of the month of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

PNC Bank International (US), an Edge corporation chartered by the Board of Governors of the United States Federal Reserve System, with registered office at One PNC Plaza, 249 Fifth Avenue, Pittsburgh, PA 15222, United States of America,

here represented by Mr Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 September 2010 (the "Shareholder"),

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "Raspberry Finance S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 14 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 June 2010, N° 1310 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 152.923. The articles of incorporation have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To change the denomination of the Company to "The PNC Financial Services Holding Luxembourg S.à r.l."
- 2 To change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into Great Britain Pounds by applying the exchange rate EUR 1.- = GBP 0.8384
- 3 To convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) into ten thousand four hundred eighty Great Britain Pounds (GBP 10,480.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares without nominal value.
- 4 To amend article 1 and article 5, paragraph one, of the articles of incorporation so as to reflect the foregoing items of the agenda.

5 Miscellaneous

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the denomination of the Company to “The PNC Financial Services Holding Luxembourg S.à r.l.”.

Second resolution

The Shareholder resolved to change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into Great Britain Pounds by applying the exchange rate EUR 1.- = GBP 0.8384

Third resolution

The Shareholder resolved to convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) into ten thousand four hundred eighty Great Britain Pounds (GBP 10,480.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares without nominal value.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 1 and article 5, paragraph one of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby formed a “Société à responsabilité limitée”, private limited liability company under the name “The PNC Financial Services Holding Luxembourg S.à r.l.” (the “Company”) governed by the present Articles of Incorporation and by current Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the “Law”)."

" **Art. 5. Capital. (1st paragraph).** The capital of the Company is set at ten thousand four hundred eighty Great Britain Pounds (GBP 10,480.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares without nominal value."

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt et un septembre.

Par devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

PNC Bank International (US), une «Edge Corporation» reconnue par le Conseil des Gouverneurs du Système de la Réserve Fédérale, ayant son siège social à One PNC Plaza, 249 Fifth Avenue, Pittsburgh, PA 15222, États-Unis d’Amérique.

représentée aux fins des présentes par Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d’une procuration sous seing privé donnée le 16 septembre 2010 (l’“Associé”). La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L’Associé a requis le notaire instrumentant d’acter que l’Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Raspberry Finance S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 juin 2010, N° 1310 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 152.923. Les statuts de la Société n’ont pas encore été modifiés.

L’Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de la dénomination sociale de la Société en «The PNC Financial Services Holding Luxembourg S.à r.l.».

2 Conversion de la devise du capital souscrit de la Société d’euros en livres sterling par application du taux de conversion EUR1,- = GBP 0.8384.

3 Conversion du capital souscrit existant d’un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en dix mille quatre cent quatre-vingt livres sterling (GBP 10.480,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sans valeur nominale.

4 Modification de l'article 1 et du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts afin de refléter les points de l'agenda proposés ci-dessus.

5 Divers

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en «The PNC Financial Services Holding Luxembourg S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de convertir la devise du capital souscrit d'euros en livres sterling par application du taux de conversion EUR 1,- = GBP 0.8384.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de convertir le capital souscrit existant d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en dix mille quatre cent quatre-vingt livres sterling (GBP 10.480,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sans valeur nominale.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 1 et le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts qui seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une «société à responsabilité limitée» sous la dénomination «THE PNC Financial Services Holding Luxembourg S.à r.l.» (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").»

« **Art. 5. Capital social émis. (Paragraphe 1).** Le capital social de la Société est fixé à dix mille quatre cent quatre-vingt livres sterling (GBP 10.480,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sans valeur nominale.»

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P.A. LECHANTRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11312. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010128497/121.

(100145866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Sportfield International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010128516/11.

(100146216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Speedtracing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 114.362.

Extrait de la décision du gérant de la société qui s'est tenue en date du 22 septembre 2010 à Luxembourg.

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société du 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature
Gérant

Référence de publication: 2010128536/13.

(100146225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

United Healthcare Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour United Healthcare Bulgaria S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2010128558/11.

(100146559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Venus Enterprises Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 55.942.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, le nom de l'administrateur figurant sur l'extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 17 décembre 2007, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés le 6 février 2008 sous la référence n° L080019922.05 doit être lu de la manière suivante : «José Luis MONTEIRO CORREIA»

Pour avis rectificatif
Pour la Société

Référence de publication: 2010128562/13.

(100146202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Zamak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Zone Industrielle Le 2000.
R.C.S. Luxembourg B 23.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010128580/9.

(100146557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

BRUFIN SA (B), succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.538.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128722/10.

(100146095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Carree-Spezialist GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6419 Echternach, 4, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 61.208.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128727/10.

(100146111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

DESTREM, Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 9.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128741/10.

(100145897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

EEIF Melville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.422.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Pour EEIF Melville S.à r.l.

Représenté par Eurolex Management S.A.

Gérant unique

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010128745/16.

(100145953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Vectura Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8386 Koerich, 15, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 85.900.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128744/10.

(100146088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Fineur International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 31.267.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINEUR INTERNATIONAL S.A.
FIDALUX S.A.
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010128757/13.

(100145896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Azure Placements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.737.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique au 13 septembre 2010.

En date du 13 septembre 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de renouveler le mandat des gérants sortants, Mr Paul LAMBERTS et Mr Richard BREKELMANS, avec adresse professionnelle à 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, et ce avec effet rétroactif au 2 septembre 2010, pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Hille-Paul Schut
- Paul Lamberts
- Richard Brekelmans

Le mandat de Deloitte S.A., en tant que commissaire aux comptes n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010129246/23.

(100145950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

I.C.D. International Cosmetic Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.374.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

I.C.D. International Cosmetic Development S.A.

Représenté par M. Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2010128765/13.

(100145952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

M. Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlang, 4A, Zone d'Activité "Am Brill".

R.C.S. Luxembourg B 136.878.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128789/10.

(100145898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Parapharmacie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 137.439.

La société FIDUCIAIRE 2M CONSULTANT S.à.r.l, n° R.C. B 27 889, avec siège social à L-4037 ESCH-SUR-ALZETTE, 13, rue Bolivar, représentée par son gérant actuellement en fonction, Monsieur Philippe MONET, dénonce par la présente le siège social de la société à responsabilité limitée Parapharmacie S.à r.l, avec siège à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, Rue Bolivar, n° R.C. B 137 439 avec effet date de la présente.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2010.

FIDUCIAIRE 2M CONSULTANT S.à.r.l

Philippe MONET

Le gérant

Référence de publication: 2010128807/14.

(100145959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Agripro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8838 Wahl, 38, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 96.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wahl, le 27 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010130759/10.

(100146134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

ITCJ, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 3, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010130764/10.

(100146133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Polysuture A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 27 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010130766/10.

(100146138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Electro Reihl an Weber s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 14, an Haesbich.

R.C.S. Luxembourg B 103.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eschdorf, le 27 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010130762/10.

(100146137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.
